

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE
CHARTRES

CANTON DE
CHARTRES 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

MAIRIE DE VER-LÈS-CHARTRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Février 2020

Convocation du :
07 février 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi 13 février, à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 7 février, se sont réunis à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE.

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Etaient présents :

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire ;
Monsieur Ludovic LECOIN, 1^{er} adjoint au Maire ;
Madame Béatrice GUÉDOU, 2^{ème} adjointe au Maire ;
Madame Françoise TRICHEUX, 3^{ème} adjointe au Maire.

Nombre de conseillers
présents : 13

Mesdames Marie-Ange ABADIA, Marie-Françoise BOUCHER,
Corinne CAYUELA, Françoise GUILLO, Corinne ROUAÛLT DE
COLIGNY, Messieurs François BERTE, Stéphane BOURGEOIS,
Olivier FAUCHEUX, Benoît FLEURY, conseillers municipaux.

Nombre de conseillers
votants : 14

Absents excusés :

Madame Laury ROGUET, ayant donné pouvoir à Monsieur Max
VAN DER STICHELE ;

Secrétaire de séance : Madame Marie-Ange ABADIA

Monsieur VAN DER STICHELE demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du compte rendu du 12 décembre 2019.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur VAN DER STICHELE informe le conseil municipal qu'il y a lieu de rajouter à l'ordre du jour le sujet de l'abaissement de la vitesse devant les tennis RD 127 rue de la Barrière et le vote pour un appel à cotisation pour le SIVOM. Après accord, l'ordre du jour est modifié.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

1. **Avenant à la convention juridique Chartres Métropole,**
« Accompagnement juridique des communes membres »

Monsieur VAN DER STICHELE présente les modifications apportées à la convention juridique avec Chartres Métropole. Cette convention permet l'accompagnement des communes concernant les

informations juridiques. Toutefois, l'avenant précise qu'il n'y a plus d'accompagnement lors des plaidoiries lorsque la commune se trouve dans une situation judiciaire mais disposera d'un appui juridique.

Il est fait lecture de la convention et il est précisé qu'il s'agit d'un service à titre gratuit. Il est également rappelé que si les sujets juridiques concernent un agent cela sera fait en lien avec le C.D.G de la Fonction Publique Territoriale (centre de gestion).

Après débat, délibération et vote à l'unanimité, le conseil municipal

- Approuve l'avenant à la convention « Accompagnement juridique des communes membres » avec Chartres Métropole
- Autorise Monsieur Max VAN DER STICHELE à signer l'avenant

2. Groupement d'achat électricité Chartres Métropole.

Monsieur VAN DER STICHELE présente la proposition de convention de groupement d'achat pour la fourniture d'électricité des points de livraison de puissance inférieure à 36 KVA (anciennement tarif bleu) avec Chartres Métropole. Après avoir répondu à quelques questions :

- La première convention ira jusqu'en 2023 renouvelable 1 fois pour 6 ans.
- L'économie sera substantielle sur la consommation de l'électricité
- Au niveau administratif, les démarches seront simplifiées.

Après débat et délibération et vote : 11 voix pour, 3 abstentions

- Approuve l'adhésion à la convention portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et la distribution d'électricité de puissance inférieure à 36kVA, anciennement « tarifs bleus » et services associés en matière d'efficacité énergétique ainsi que ses annexes ;
- Autorise Monsieur Max VAN DER STICHELE à signer ladite convention ainsi que ses annexes.

3. Tarifs Communaux

Monsieur VAN DER STICHELE demande le maintien des tarifs de la délibération du 13 décembre 2018 pour 2020. Il précise que les tarifs de la maison des associations louée à des particuliers restent calés sur les tarifs de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le maintien des tarifs communaux.

4. Points sur travaux

a) Espaces verts devant la mairie

Monsieur LECOIN souligne que l'agencement et la réalisation des espaces verts devant la mairie sont appréciés.

b) Mobilier Urbain

La commune est dans l'attente de devis estimés à une fourchette de 8K€ - 10K€ concernant l'ensemble des derniers aménagements du projet des abords de mairie.

c) Suspension des travaux rue de la Barrière devant les tennis.

La réunion est prévue le 03 mars 2020 à 11H avec Mme VEZIE, Chargé d'Affaires Direction Réseaux Secs- Eclairage Public à Chartres Métropole, avec un commencement travaux au 16/03 si et seulement si les travaux de Thivars sont terminés

5. Demande de subvention d'investissement 2020

Monsieur VAN DER STICHELE dresse la liste des investissements programmés en 2020 et demande à l'assemblée de se prononcer sur les projets et les plans de financement prévisionnels :

a) Cheminement piétons et vélos, Rue de Thivars

Monsieur Ludovic LECOIN explique le programme. Il s'agit de l'aménagement d'une liaison sécurisée le long de la RD 114.4 rue de Thivars pour relier le centre de Bourg à un nouveau lotissement en créant un cheminement au titre des opérations de sécurisation des piétons et vélos ainsi qu'un possible élargissement de la RD 114.4 aux largeurs réglementaires.

Monsieur Ludovic LECOIN rappelle qu'une réunion de chantier est prévue le 18 février à 15h30 concernant ce programme et souligne qu'au vu du devis de faisabilité de celui-ci, il sera peut-être revu à la baisse et judicieux de procéder en deux temps.

En effet, un devis a été établi présentant une dépense prévisionnelle de 150.051,50 euros HT soit 180.061,80 euros TTC.

Monsieur VAN DER STICHELE fait part de la possibilité de demander des subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissements et du Fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes :	150.051,50 €
Subvention FDI (30%) demandée mais non encore attribuée :	30.000 € minimum
Dossier en cours d'étude et analyse avec Mme DOLLEANS	
Fonds de concours demandé mais non encore attribué (40%) :	60.025,75 €
Auto-financement Hors taxes :	60.025,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet du cheminement piétons et vélos, rue de Thivars ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour déposer les demandes de subventions en conséquence.

b) Aménagement cheminement pédestre adaptés aux P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite), allée du Cimetière, Rue de l'Eglise

Monsieur Ludovic LECOIN explique le projet. Il s'agit de la création d'une voie d'accès adaptée aux personnes à mobilité réduite dans le cimetière. Cette voie permettra de relier également l'église au parking. Les plans sont exposés à l'assemblée.

L'estimation de cet investissement s'élève à la somme de 70.686,50 € HT soit 84.823,80 € TTC.

Monsieur VAN DER STICHELE fait part de la possibilité de demander des subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissements et du Fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes :	70.686,50 €
Subvention FDI (30%) demandée mais non encore attribuée :	21.205,95 €
Fonds de concours demandé mais non encore attribué (30%) :	21.205,95 €
Auto-financement Hors taxes :	28.274,60 €

Après en avoir délibéré, vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet du cheminement pédestre adapté aux personnes à mobilité réduite allée du cimetière , rue de l'Eglise ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour déposer les demandes de subventions en conséquence.

c) Création d'un jardin du souvenir

Monsieur LECOIN présente le projet de la création d'un jardin du souvenir. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du cimetière. Il a été identifié qu'il manquait un espace pour la dispersion des cendres des défunts ayant fait l'objet d'une crémation. Cet espace cinéraire offrira aussi un lieu de recueillement aux familles.

L'estimation de cet investissement s'élève à la somme de 4.833,33€ HT soit 5.800,00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions) :

Montant Hors taxes :	4.833,33€
Subvention FDI (30%) demandée mais non encore attribuée :	1.450,00 €
Fonds de concours demandé mais non encore attribué (30%) :	1.450,00 €
Auto-financement Hors taxes :	1.933,33 €

Après en avoir délibéré, vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de la création d'un jardin du souvenir
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour déposer les demandes de subventions en conséquence.

d) Informatique

Madame ABADIA et Monsieur VAN DER STICHELE expliquent le projet informatique.

Dans le cadre d'une sécurisation des données et d'une remise aux normes des équipements informatiques, il est envisagé des travaux et achats suivants : passage de câbles réseaux avec raccordement entre le secrétariat et l'ancienne Bibliothèque pour une liaison avec un disque dur externe et une remise aux normes règlementaires, acquisition de matériels informatiques.

Monsieur VAN DER STICHELE fait part de la possibilité de demander des subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissements et du Fonds de concours.

L'estimation de cet investissement global s'élève à la somme de 14.393,24 € H.T. soit 17.271,89 € T.T.C.

Montant Hors taxes :	14.393,24 €
Subvention FDI (30%) demandée mais non encore attribuée :	4.317,97 €
Fonds de concours demandé mais non encore attribué (30%) :	4.317,97 €
Auto-financement Hors taxes :	5.757,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet des travaux, achats et sauvegarde informatiques ;
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour déposer les demandes de subventions en conséquence.

e) Restructuration des 2 courts de Tennis extérieurs.

Monsieur LECOIN explique le projet. Il est prévu de modifier la surface de 2 terrains extérieurs, actuellement en résine, en terre battue synthétique. La commune est porteuse du projet. Il est prévu que le Tennis Club participe à la réalisation de cet investissement.

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que le projet a été évoqué lors d'un précédent conseil municipal. Monsieur LECOIN présente un des devis reçus qui est estimé à 46.800 € H.T. soit 56.181,60€ T.T.C.

Monsieur VAN DER STICHELE fait part de la possibilité de demander des subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissements et du Fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes :	46.818,00 €
Subvention FDI (30%) demandée mais non encore attribuée :	14.045,40 €
Fonds de concours demandé mais non encore attribué (30%) :	14.045,40 €
Auto-financement Hors taxes :	18.727,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de la restructuration des 2 courts de tennis ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour déposer les demandes de subventions en conséquence.

f) Eclairage extérieur de la plaine sportive

Monsieur LECOIN précise que des devis sont arrivés d'autres sont attendus. La question se pose sur les garanties et la durée de vie de ce futur nouvel éclairage dans le temps.

6. Point SIVOS CMV

Madame ABADIA informe qu'un appel à cotisation pour le SIVOS CMV d'environ 10.000 -15.000 euros sera programmé. Le budget du SIVOS CMV est en cours de réalisation.

7. Remboursement de frais

Monsieur VAN DER STICHELE porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal, la demande de remboursement concernant une note de restaurant afin de remercier pour leur collaboration, 2 agents administratifs qui sont sur le départ.

Considérant la présentation de la facture pour un montant de 41,80 euros TTC,

Après débat délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Accepte le remboursement de la facture présentée s'élevant à un montant global de 41,80 euros ;
- Donne tous pouvoirs afin qu'un virement de 41,80 € soit effectué

8. Dons aux associations

Monsieur VAN DER STICHELE soumet les différentes demandes de subventions des associations caritatives. Il est retenu de procéder comme habituellement à un don à la ligue contre le cancer. Après débat délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Accepte le versement d'un don à l'association caritative « Ligue contre le cancer » dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Donne tous pouvoirs afin qu'un virement soit effectué.

9. Vitesse entre La Varenne et le centre Bourg

Suite à des constatations de la gendarmerie, il a été relevé que la vitesse semble être trop élevée entre la sortie du centre Bourg de Ver-Lès-Chartres et l'entrée du lieu-dit la Varenne. A noter que cette zone est de plus en plus fréquentée du fait des équipements associatifs et sportifs présents. Alors la municipalité s'est renseignée sur la faisabilité d'un abaissement de la vitesse de 70km/h à 50km/h. S'agissant d'une voie départementale, le Conseil Départemental devra émettre un avis.

Après débat délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal

Approuve la nécessité d'abaisser la vitesse,

Donne tous pouvoirs pour procéder aux formalités

10. SIVOM

Monsieur VAN DER STICHELE informe que la participation de la commune de Ver-Lès-Chartres au budget du SIVOM sera de 25.805,66 € pour 2020. Un premier appel de 11.787,28€ va nous parvenir prochainement.

Après débat et délibération et vote : 13 voix pour, 1 abstention,

- Approuve le premier appel de la participation de la commune au budget du SIVOM
- Autorise Monsieur VAN DER STICHELE à procéder au versement de cette participation

11. Règlementation cimetièrè

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle la réglementation du cimetière :

- Pour les emplacements à plat, l'ordre se fait dans la continuité des concessions
- Pour le colombarium, il est proposé de choisir dans la rangée déjà commencée. S'il n'y a pas de souhaits émis, il sera proposé l'emplacement suivant en partant de la droite vers la gauche. La ligne du dessous sera ouverte une fois la ligne précédente terminée, l'occupation ayant été commencée par la rangée du haut.

Ces précisions validées par le conseil municipal seront intégrées dans le règlement du cimetière.

12. Elections municipales

Max VAN DER STICHELE interroge l'assemblée sur l'organisation du bureau de vote des élections municipales du 15 et 22 mars 2020, il en résulte :

15 mars

8h à 10h30	Ludovic LECOIN	Olivier FAUCHEUX	Corinne CAYUELA
10h30 à 13h00	Max VAN DER STICHELE	François BERTE	Benoît FLEURY
13h00 à 15h30	Françoise GUILLO	Françoise TRICHEUX	Corinne ROUAÛLT DE COLIGNY
15h30 à 18h00	Stéphane BOURGEOIS	Marie-Françoise BOUCHER	Béatrice GUÉDOU

Président : Max VAN DER STICHELE

Vice-Président : Ludovic LECOIN

22 mars

8h à 10h30	Ludovic LECOIN	Olivier FAUCHEUX	Corinne CAYUELA
10h30 à 13h00	Max VAN DER STICHELE	Marie-Ange ABADIA	Benoît FLEURY
13h00 à 15h30	Françoise GUILLO	Françoise TRICHEUX	Corinne ROUAÛLT DE COLIGNY
15h30 à 18h00	Stéphane BOURGEOIS	Marie-Françoise BOUCHER	Béatrice GUÉDOU

Président : Max VAN DER STICHELE

Vice-Président : Ludovic LECOIN

13. Questions Diverses, tour de table

Madame Françoise GUILLO évoque l'indisponibilité de boîte postale située à côté du Bar-tabac « LE GALLUS ». Monsieur Max VAN DER STICHELE indique qu'il prendra contact avec La Poste pour faire avancer ce dossier.

Madame Corinne ROUAÛLT DE COLIGNY ne se représentant pas lors du prochain mandat, remercie l'assemblée pour le travail commun réalisé durant les 6 dernières années.

Madame Françoise GUILLO informe que le bas de la porte de l'Eglise est abîmé.

Madame Françoise TRICHEUX évoque que le recensement se termine. Les réponses de quelques personnes sont attendues.

S'agissant du dernier conseil de la mandature, Monsieur Max VAN DER STICHELE remercie l'ensemble du conseil municipal pour sa participation et son implication au cours des 6 dernières années.

Monsieur Max VAN DER STICHELE précise que le budget 2020 sera préparé avant les élections municipales mais finalisé et voté par la prochaine équipe municipale. A cet effet, une commission finance se réunira le jeudi 12 mars à 20h30.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

La secrétaire,

Les membres du conseil municipal.

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame GUÉDOU Béatrice	
Monsieur BERTE François		Madame GUILLO Françoise	
Madame BOUCHER Marie- Françoise		Monsieur LECOIN Ludovic	
Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Madame ROGUET Laury	
Madame CAYUELA Corinne		Madame ROUAÛLT DE COLIGNY Corinne	
Monsieur FAUCHEUX Olivier		Madame TRICHEUX Françoise	
Monsieur FLEURY Benoît		Monsieur VAN DER STICHELE Max	